



## ACCA Du Champet Commune de La Table



### **Association Communale de Chasse Agrée**

Le territoire de chasse de l'ACCA s'étend sur environ 1100 hectares, composé de plaines, coteaux, bois et vallées.

L'association a pour mission principale la gestion des espèces sauvages, en harmonie avec le milieu naturel.

#### **Siège :**

Intitulé : ACCA du Champet : Association Communale de Chasse Agrée de La Table

Adresse : Mairie de La Table 73110 La Table

#### **Bureau :**

Le conseil d'administration est composé de neuf membres renouvelables par tiers tous les 2 ans :

Président : Hervé VICHÉRY

Vice président : Maurice NOVEL CATIN

Trésorier : Bernard THOMAS

Secrétaire : René TISSOT

#### **La chasse :**

Elle est autorisée :

Le mercredi, samedi, dimanche et les jours fériés.

L'ACCA compte 44 sociétaires, dont 5 membres extérieurs

#### **Le gibier**

Un quota de prélèvement (plan de chasse) est fixé chaque année par l'administration (pour le chevreuil, les cervidés )

Ce quota a pour objectif de contrôler l'évolution de la population et de respecter un bon équilibre entre la nature et les hommes. Ce n'est pas toujours facile !

La gestion du gibier est facilitée par la mise en place d'au moins 10% du territoire en "Réserve de chasse et de faune sauvage".

L'Acca a une réserve de chasse d'environ 110 Ha.

Régulièrement nous investissons dans du matériel de clôtures électriques qui est utilisé pour la protection des cultures, à la demande de la population.

Nous régulons les espèces classées nuisibles pour garder un équilibre entre les différentes espèces et pour éviter d'importants dégâts agricoles. (Principalement le sanglier).

Nous indemnisons au niveau départemental les dégâts causés par les sangliers et par certains cervidés.

En moyenne 30 sangliers sont prélevés chaque année.

Des travaux de débroussaillage et d'entretien des sentiers sont effectués par l'ACCA.

### Sécurité

Chaque participant d'une chasse collective (posté ou traqueur) porte **obligatoirement** un gilet, veste ou baudrier fluorescent parfaitement visible.

J'appelle à la prudence des promeneurs et ramasseurs de champignon.

Des panneaux de sécurité indiquent les Chasses en cours.



Et pour terminer, le règlement intérieur de l'ACCA et les statuts sont libres de consultation en mairie.

**La chasse est avant tout une belle leçon d'humilité. Elle n'a, à mon avis, pas besoin d'être défendue; elle a surtout besoin d'être bien expliquée sans détours et sans démagogie.**

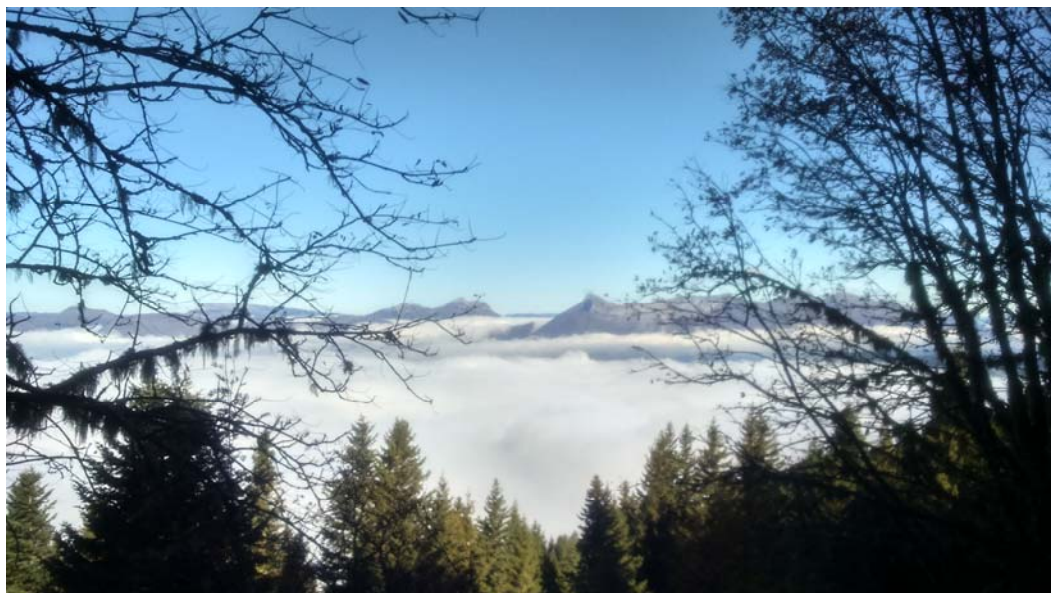


Au détour de chemins



Quel chasseur n'a pas pris ses jumelles pour observer la faune sauvage dans ce qu'elle a de plus beau : son authenticité.

Cette nature qui nous offre une palette infinie d'images plus différentes et plus fortes les unes que les autres suivant les saisons.



Il est vrai que, nous chasseurs nous approprions cette nature pour des raisons cynégétiques, mais en aucun cas au détriment des autres utilisateurs (randonneurs, ramasseurs de champignons...), dans la mesure où chacun prenne conscience des conseils de prudence qui s'imposent.

La chasse, qui est une pratique ancestrale doit demeurer.

«Il suffit de savoir partager l'espace, si chacun reste dans ses règles.»

La chasse est un loisir qui exalte la convivialité, invite à la communion avec la nature. L'occasion de prendre un grand bol d'air dominical. « Nous ne sommes pas des viandards ». C'est avant tout l'occasion de se balader, de sortir les chiens, de s'oxygéner.

C'est aussi, le plaisir de se retrouver pour échanger les récits des anecdotes de la journée. Tout cela, fait partie de l'ambiance.